



Poulin Retout & Associés

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

ASSOCIATION LA MAISON DE L'AMITIÉ

Siège social : 4 place Carpeaux 92800 PUTEAUX

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29

Bureau secondaire : 53, boulevard Victor-Hugo - 78300 POISSY - Tél. : 01 39 79 05 77 - Fax : 01 39 79 04 99

contact@poulinretout.fr - www.retout.fr

S.A.R.L. au capital de 516.000 Euros - R.C.S. Paris B 454 008 996 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR45454008996

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association LA MAISON DE L'AMITIÉ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA MAISON DE L'AMITIÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 mars 2023

Le Commissaire aux comptes
POULIN RETOUT & ASSOCIES



Hubert POULIN
Associé - Commissaire aux comptes

BILAN

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions	287 044	121 959	165 085	175 941	- 10 856	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	38 356	11 044	27 312	2 476	24 836	
Autres immobilisations corporelles	38 534	29 187	9 347	12 883	- 3 536	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières				152	- 152	
TOTAL (I)	363 934	162 190	201 744	191 452	10 292	
Stocks en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				769	- 769	
Créances usagers et comptes rattachés	25 000		25 000		25 000	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	2 972		2 972	3 967	- 995	
. Personnel	600		600	366	234	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	100 864		100 864	107 679	- 6 815	
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	369 784		369 784	333 016	36 768	
Charges constatées d'avance	12 990		12 990		12 990	
TOTAL (II)	512 211		512 211	445 798	66 413	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	876 145	162 190	713 955	637 250	76 705	

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	331 760	285 147	46 613
. Résultat de l'exercice	17 024	46 614	- 29 590
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	208 541	156 729	51 812
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	557 326	488 490	68 836
Provisions pour risques et charges	9 046	9 046	
TOTAL (II)	9 046	9 046	
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	57 000	65 499	- 8 499
TOTAL (III)	57 000	65 499	- 8 499
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	22 107	13 255	8 852
Autres	68 476	60 960	7 516
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	90 583	74 215	16 368
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	713 955	637 250	76 705
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	25 000		25 000		25 000	N/S
Montants nets produits d'expl.	25 000		25 000		25 000	N/S
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			515 671	562 318	- 46 647	-8,30
Cotisations			1 620	1 245	375	30,12
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			68 499	124 819	- 56 320	-45,12
Autres produits			56 391	23 945	32 446	135,50
Reprise de provisions						
Transfert de charges			2 993		2 993	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			645 174	712 328	- 67 154	-9,43
Total des produits d'exploitation (I)			670 174	712 328	- 42 154	-5,92
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés				616	- 616	-100
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)				616	- 616	-100
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			1 693	15 199	- 13 506	-88,86
Sur opérations en capital			23 023	46 737	- 23 714	-50,74
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			24 716	61 936	- 37 220	-60,09
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			694 890	774 880	- 79 990	-10,32
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			694 890	774 880	- 79 990	-10,32

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	62 297	46 010	16 287	35,40
Services extérieurs	32 446	50 797	- 18 351	-36,13
Autres services extérieurs	43 438	32 068	11 370	35,46
Impôts, taxes et versements assimilés	11 096	1 588	9 508	598,74
Salaires et traitements	319 198	273 444	45 754	16,73
Charges sociales	119 144	96 602	22 542	23,33
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	28 916	48 119	- 19 203	-39,91
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	60 000	175 318	- 115 318	-65,78
Autres charges	10	40	- 30	-75,00
Total des charges d'exploitation (I)	676 546	723 986	- 47 440	-6,55
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	34	1 238	- 1 204	-97,25
Sur opérations en capital	1 288	3 042	- 1 754	-57,66
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	1 321	4 280	- 2 959	-69,14
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	677 867	728 266	- 50 399	-6,92
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	17 024	46 614	- 29 590	-63,48
TOTAL GENERAL	694 890	774 880	- 79 990	-10,32
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	196 803	153 100	29%	
. Prestations en nature	120 838	72 100	68%	
. Dons en nature	38 500	38 500	0%	
Total	356 141	263 700	35%	
Charges				
. Secours en nature	120 838	72 100	68%	
. Mise à disposition gratuite de biens et services	38 500	38 500	0%	
. Prestations				

LA MAISON DE L'AMITIE, LA DEFENSE LA DEFENSE 6 4 PL CARPEAUX 92800 PUTEAUX

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole	196 803	153 100	29%	
Total	356 141	263 700	35%	

ANNEXE

Annexes Associations

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 713 954,69 Euros.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 17 023,79 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

La Maison de l'Amitié a mis en place une structure localisée à la Défense au sein de laquelle les plus démunis se voient proposer un lieu d'accueil de jour (suivi personnalisé, aide à l'insertion et lieu d'orientation vers des structures de stabilisation) et de mise à l'abri en période « grand froid ». Cette maison d'accueil qui est aussi un lieu de mixité sociale entre les travailleurs de la Défense et les accueillis, apporte une réponse aux besoins de première nécessité des usagers : hygiène, nourriture, premiers soins, lieu de parole et de repos.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

La Maison de l'Amitié n'a pas enregistré d'immobilisations incorporelles au bilan parce qu'elles ont été acquises sous forme de dons. Cependant, si elles étaient comptabilisées, les principes comptables seraient les suivants :

Les immobilisations incorporelles correspondent au fonds de commerce ainsi qu'à des logiciels.

Les logiciels sont amortis sur une durée d'un an pour les progiciels. Concernant les logiciels spécifiquement créés par l'entreprise ils sont comptabilisés à leur coût de production et amortis sur une durée de deux ans, ce qui correspond à leur durée d'utilisation.

Les logiciels en cours de production à la clôture sont comptabilisés à hauteur des coûts engagés.

La Maison de l'Amitié a enregistré des immobilisations corporelles au bilan qu'il a acquis. Il a également acquis certaines immobilisations corporelles sous forme de dons qui ne sont pas comptabilisées. Cependant, celles comptabilisées respectent les principes comptables suivants :

Les règles d'amortissement d'un actif résultent d'une approche par composants et d'un test de dépréciation effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur de l'actif immobilisé.

Les immobilisations doivent être décomposées en composants significatifs qui se caractérisent par des durées d'utilisation différentes et un remplacement à intervalles réguliers. Chaque composant significatif doit être inscrit distinctement à l'actif et amorti sur sa propre durée d'utilisation.

L'entité réalise un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif corporel ou incorporel a pu perdre notablement de sa valeur.

Dans les cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

Les immobilisations détenues par la société ne se prêtent pas à l'éclatement par composants en raison de leur faible complexité.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Installation, Agencements/Constructions	10 ans
Electroménagers	04 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2020-08 du 04/12/2020 modifiant le règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Annexes Associations (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	324 573	39 361		363 934
Immobilisations financières	152		152	0
TOTAL	324 726	39 361	152	363 934

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	102 567	19 392		121 959
Installations techniques, matériel, outillages industriels	8 269	2 775		11 044
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	22 438	6 749		29 187
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	133 274	28 916		162 190
TOTAL GENERAL (I+II)	133 274	28 916		162 190

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	101 691	101 691	
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	101 691	101 691	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	69 835
Autres produits à recevoir	6 256
TOTAL	76 091

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	285 147	46 614			331 760
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	46 614	- 46 614	17 024		17 024
Dont générosité du public					
Situation nette	331 760		17 024		348 784
Situation nette dont générosité du public	331 760		17 024		348 784
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	156 729				208 541
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	488 490				557 326
TOTAL dont générosité du public	488 490				557 326

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	5 000			5 000
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	4 046			4 046
TOTAL (II)	9 046			9 046
TOTAL GENERAL (I+II)	9 046			9 046
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	22 107	22 107		
Dettes fiscales et sociales	68 476	68 476		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	90 583	90 583		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 970
Dettes fiscales et sociales	39 079
Autres dettes	
TOTAL	45 049

Annexes Associations (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

L'association assure majoritairement un accueil de jour, le résumé des effectifs salariés cibles sur l'année se répartit comme suit :

1 directeur, 1 responsable de service, 1 maitresse de maison, 2 assistants/travailleurs sociaux, 1 éducatrice, 1. 1 responsable de réseau, 1 agent d'accueil, 1 responsable développement

Enfin, de nombreux stagiaires et bénévoles viennent renforcer l'action des salariés dans les activités organisées au sein de l'association.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 920 Euros TTC.

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Commentaires :

La convention HANDICAPES : ETABLISSEMENTS ET SERVICES ; MEDECINS SPECIALISES prévoit une indemnité de départ à la retraite spécifique à partir de 10 ans d'ancienneté. Le montant des droits futurs postérieurs à 2017, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est déterminé en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite et d'une répartition de 100% de départs volontaires.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement d'importance significative postérieur à la clôture n'est à signaler.

SITUATION FISCALE

La Maison de l'Amitié n'est pas fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés. Aucun IS n'a été enregistré dans les comptes.

Tableau de suivi des fonds dédiés

Financier	Objet	Montant subvention	Compte	Trésorerie			Fléchage					
				Restant à recevoir au 01/01/2022	Reçu 2022	Restant à recevoir	Restant à fléchir au 01/01/2022	Reclassement au 01/01/2022	Dotations 2022	Reprise 2022	Restant à fléchir au 31/12/2022	
Ademe	S&M	35 000,00	195005	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cargill	S&M	20 000,00	195008	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DRUAF 2018	S&M	12 500,00	195011	12 500,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Ourea	S&M	15 000,00	195009	-	-	-	-	-	-	-	-	-
APPOS	Travaux et Equipement	5 118,40	195019	-	-	-	2 499,17	-	-	-	-	0,00
Caritas	Béguerie 21	26 000,00	195018	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caritas	Hiver 20-21	15 000,00	195010	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DRHIL	CNR 21	14 000,00	195020	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Le chant des étoiles	Fundraising	30 000,00	195016	35 000,00	-	-	35 000,00	-	-	-	28 000,00	7 000,00
Region IDF	Grand Froid 20-21	50 000,00	195013	6 000,00	-	-	6 000,00	-	-	-	14 000,00	36 000,00
Fondation Anber - Les uns les autres	Dynamisation	10 000,00	195024	-	-	-	-	-	-	-	10 000,00	-
Monoprix	Extension ouverture	42 000,00	195021	42 000,00	-	-	28 000,00	-	-	-	14 000,00	-
Stc Genevieve	Hiver 20-21	8 200,00	195022	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		367 819,40		98 500,00		142 500,00	65 499,17		60 000,00		68 499,17	57 000,00
Subvention investissement à recevoir												
Region IDF	S&M	45 000,00	131706	9 000,00	-	-	9 000,00	-	-	-	-	-
Fondation Otanam	MACHINES A LAVER	18 835,20	131719	18 835,20	-	-	-	-	-	-	-	-